

Le français et les lettres

à la rentrée 2024



Pour les gouvernements de la présidence Macron, l'enseignement du français est l'objet d'une instrumentalisation politique à tout va. Ils visent à en faire un outil de tri des élèves au service d'intérêts économiques et idéologiques plutôt que le lieu du plaisir de la langue, de l'émancipation et de l'esprit critique. Le SNES-FSU est aux côtés des collègues de lettres pour combattre ces orientations délétères.

Au collège, la lutte contre « le Choc des savoirs » continue

Le français, associé aux mathématiques en tant que savoirs fondamentaux, est en première ligne dans la politique du « Choc des savoirs ». Une politique de discrimination des élèves par le niveau scolaire, adossé bien souvent au niveau social, a été mise en place avec les **groupes dits « de besoins »**. Le SNES-FSU a appelé à agir contre cette attaque faite à l'hétérogénéité notamment en saisissant les conseils d'administration, et il lutte aux côtés des professeur-es de lettres contre ce projet de transmutation de leur discipline et de leur métier.

Heureusement, les retours de terrain montrent que les équipes se sont emparées de cette question et ont réintroduit de l'hétérogénéité. L'arrêté organisant ces groupes « de besoins » prévoit la mise en place du même dispositif pour les classes de Quatrième et de Troisième à la rentrée 2025. Le SNES-FSU continuera, avec les collègues, de combattre ce dispositif et les tentatives de dirigisme pédagogique. Les savoirs fondamentaux relèvent d'une conception erronée de l'enseignement du français qui procéderait par empilement des savoirs et des compétences plutôt que par la mise en réseau des apprentissages.

Le SNES-FSU revendique un enseignement aux mains des professeur-es et refuse des procédures standardisées de conception et d'évaluation des objectifs d'apprentissage.

Au lycée, rendre la main aux professeur-es !

Le SNES-FSU continue à dénoncer les épreuves actuelles du bac et la lourdeur et les contraintes des programmes de Première : contraction de texte en voie technologique, question de grammaire à l'oral, œuvres imposées... Épreuves et programmes doivent être repensés, particulièrement pour la voie technologique ; le SNES-FSU réclame l'ouverture immédiate de concertations.

Le SNES-FSU exige de redonner la main aux professeur-es quant au choix des œuvres dans un souci de diversité et de liberté pédagogique. L'enseignement du français au lycée ne doit pas être l'instrument de projet de culture générale patrimoniale au service d'une vision passéiste et figée de la littérature nationale. Seul-es les professeur-es de lettres sont à même de déterminer les œuvres adaptées aux classes auxquelles elles et ils enseignent et leur conscience professionnelle avérée les conduit à proposer des œuvres exigeantes à leurs élèves dans le but de leur offrir une formation culturelle ambitieuse et l'émancipation nécessaire à leur vie de futur-es citoyen·nes.

Dans la mesure où la classe de Seconde prépare aux EAF, le SNES-FSU demande de pondérer les heures d'enseignement de français sur ce niveau.

HLP : des allègements nécessaires

L'enseignement de la spécialité Humanités, Littérature, Philosophie (HLP), spécialité extrêmement genrée et déterminée socialement, doit être valorisé dans l'attente d'une refonte complète de la réforme Blanquer. Au vu du taux d'abandon élevé en fin de Première, le programme de ce niveau mériterait d'être repensé. Concernant l'épreuve, le SNES-FSU a demandé que les candidat·es aient le choix entre l'essai philosophique ou l'essai littéraire, la question d'interprétation philosophique ou la question d'interprétation littéraire, du moment que les deux disciplines font l'objet d'une production et que les deux types d'écrit sont traités.

Journée de Réflexion Disciplinaire (JRD) vendredi 22 novembre 2024.

Dès cette rentrée, le groupe lettres entame une réflexion sur les enjeux du numérique et de l'IA dans nos pratiques.

De plus, la question de l'orthographe en tant que facteur de discrimination socioculturelle sera le thème de notre JRD



PARTICIPATION DE DROIT, INSCRIPTION SUR L'ESPACE ADHERENT.ES